

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

GENERAL SECRETARIATE

INTERNAL STRUCTURE OF THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS

ADDITIF N° 01 /A/RO/PCR/CIPM/2026 DU 04 AOUT 2026 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°16/AONO/RO/PCR/CIPM-AI/2026 DU 13
JUILLET 2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE GRAVITAIRE PAR POMPAGE SOLAIRE DANS LA VILLE DE NGUI, ARRONDISSEMENT DE
NKONG-ZEM, DEPARTEMENT DE LA MENOUA.

Le président du Conseil Régional de l'Ouest informe les entreprises convoquées que :

AU LIEU DE

✚ AU NIVEAU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE ET DU RPAO

Point 9 : Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 620 000 (six cent vingt mille) Francs CFA, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministre chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

LIRE PLUTOT

✚ AU NIVEAU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE ET DU RPAO

Point 9 : Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 62 000 (soixante-deux mille) Francs CFA, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministre chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATIONS

- Gov/RO
- MINMAP
- ARMP
- Archives



Dr. Jules Milaire Focha Focha
Président du Conseil Régional de l'Ouest